



## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/12/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9  
Présents : 8  
Nombre de suffrages : 8

Date de convocation  
29/11/2023

Date d'affichage  
29/11/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

### Etaient présents :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. GABARD Alain

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. POUPLIN Michel

Numéro interne de l'acte : D10.12.2023

Objet : D10.12.2023 - CCAS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration la demande de Madame LEBOCEY Cannelle-Océane qui sollicite une aide financière lui permettant de payer une facture pour la réparation de son véhicule.

Le devis auprès de « Les Garages Chaigneau » s'élève à 854 euros.

Madame s'engage à rembourser cette somme lorsque la maison de ses parents sera vendue.

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de se prononcer sur cette demande.

Après délibération, à l'unanimité des votants, les membres du Conseil d'Administration acceptent la proposition de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Michel POUPLIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président,

